



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 mai 2023

### **La Cité des Quatre-saisons de Manosque reconnue structure donnant droit à des réparations pour les Harkis**

À la suite du rapport remis par la commission nationale indépendante Harkis à la Première ministre Elisabeth Borne, le Gouvernement a décidé d'intégrer 45 sites proposés par la commission à la liste des structures pouvant donner droit à réparation, dans le cadre de la loi du 23 février 2022.

**Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la cité des quatre-saison à Manosque figure parmi les structures répertoriées comme structure de relégation donnant droit à l'ouverture de réparations à ceux qui y ont vécu entre 1962 et 1975.**

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, se félicite d'une telle décision prolongeant le processus national de reconnaissance des préjudices subis par les Harkis et à leurs familles pour l'abandon qu'ils ont subi à leur arrivée en France.

Pour rappel, le 16 mai dernier, le ministre des Armées et la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées ont dressé un bilan de l'application de la loi du 23 février 2022 sur la reconnaissance de la Nation envers les harkis et la réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles, du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français.

Sur le territoire national, jusqu'à 14 000 personnes supplémentaires pourraient être indemnisées à la suite de leur passage dans l'une de ces structures. Avec cette décision, et la mise en ligne d'un site dédié [harkis.gouv.fr](http://harkis.gouv.fr), le Gouvernement poursuit son travail de reconnaissance et de réparation envers les Harkis et leurs familles.

Les sites non retenus, signalés tardivement ou nécessitant des recherches complémentaires, feront l'objet de nouvelles expertises, le travail de réparation voulu par le président de la République étant appelé à se poursuivre.

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex